

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20250411-20250414-DE

**L'an deux mille vingt cinq**

Le : 11 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLLOT, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Florent ALVAREZ ;

**PROCURATIONS** : Monsieur Michel BAUDU à Monsieur François POIRSON, Monsieur Arnaud BOUHIER à Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME à Madame Nadine BURGAUD, Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Sylvie DEBIAIS à Monsieur Jacques MIGOZZI ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**Délibération n°2025-04-14 Participation aux dépenses des classes de découvertes**

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une somme qui sera allouée aux trois coopératives scolaires de la commune lors des séjours de classes de découvertes (classes de neige et d'environnement).

La subvention sera versée de la manière suivante :

- 6€ par enfant participant au séjour multiplié par le nombre de journées en séjour, dans la limite de trois journées.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le montant de la subvention versée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les montants mentionnés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 15 avril 2025

Affiché / Notifié le 15 avril 2025

Certifié exécutoire le 15 avril 2025

Publiée le 15 avril 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

